

RÉSOLUTION ADOPTÉE

LORS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIXIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE LUNDI 25 NOVEMBRE 2024.

- * 486-CX-2311 concernant un avis à la rectrice relatif au projet de budget révisé au 31 octobre 2024 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2024-2025

* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.